

Extension de terrasse - dédommagement

1. Objet

Le présent document a pour objet l'octroi d'une prime accordée pour couvrir les frais inhérents à l'extension exceptionnelle de terrasse dans le cadre du plan de relance économique de la Ville de Bruxelles initié par l'Echevin des affaires économiques Fabian Maingain et lié à la pandémie du Covid-19.

Il est fait insistance sur le caractère ponctuel et extraordinaire de cette initiative d'extension de terrasses et de facto de la présente prime qui n'a pas vocation à être répétée ultérieurement.

2. Montant

Le montant de la prime s'élève à maximum 2.000 (deux mille) euros par unité d'établissement.

3. Conditions d'octroi

Afin de bénéficier de cette prime, les conditions cumulatives suivantes sont requises:

- la demande d'extension provisoire de terrasse a été accordée par le Collège de la Ville de Bruxelles ;
- la terrasse est installée sur un emplacement de stationnement ;
- la prime couvre le plancher en bois et les accessoires (e.g. tables, chaises, parasols, etc.) à l'exclusion des frais connexes de montage, démontage et stockage ainsi qu'à la livraison ;
- l'intervention financière se fait sur base de facture(s) datée(s) de la période entre le mois de juin 2020 et août 2020 pour des frais réellement exposés.

4. En cas de litige

L'asbl Entreprendre.Brucity n'est en aucun cas responsable des dégâts et dommages qui pourraient être causés en lien avec l'objet de cette prime.

En cas de litige, les tribunaux francophones de l'arrondissement de Bruxelles seront exclusivement compétents.

5. Formulaire de demande

Le présent formulaire est à renvoyer complété et signé accompagné de toutes les annexes nécessaires à l'attention de l'asbl **Entreprendre.Brucity** dont le siège se trouve au Quai au Bois à Brûler 47 à 1000 Bruxelles ou par courriel à l'adresse info@entreprendre-brucity.be. Seul les dossiers complets seront étudiés. Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception dans les 15 jours veuillez prendre contact avec l'asbl.

Attention, un formulaire par terrasse concernée.

Coordonnées du demandeur:

Identification

Dénomination de l'établissement :

Adresse de l'établissement : Rue Numéro Boîte Code postale Localité Pays

Contact

Nom et prénom du gérant :

Courriel : ...@....

Téléphone :

Compte bancaire

Titulaire du compte :

IBAN :

BIC :

Montant réclamé :

Coordonnées bancaires du receveur :

En annexe:

- copie recto verso de la carte d'identité du demandeur (gérant) ;
- copie de toutes les factures relatives à la réalisation de la terrasse ;
- attestation d'octroi de l'extension terrasse ;
- toute documentation pertinente.

6. Déclaration sur l'honneur

Attention ! Toute déclaration fautive ou erronée peut entraîner le rejet de la demande ou l'obligation du remboursement d'une prime indûment perçue.

Je soussigné :

Nom

Prénom

- déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi de la prime extension de terrasse ;
- déclare que les aménagement faisant l'objet de la demande de prime seront réalisés dans le respect des règles en matière d'urbanisme ;
- déclare être informé que l'asbl peut visiter les lieux et vérifier l'authenticité des informations fournies ;
- déclare que la prestation ou les aménagements qui font l'objet de cette demande ne font pas ou ne feront pas l'objet d'une autre aide ;

7. Protection à la vie privée et voies de recours

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les données personnelles nécessaires seront traitées par l'asbl Entreprendre.Brucity, en vue de :

- l'octroi ou du rejet de votre demande de la prime ;
- la liquidation de votre prime ;
- l'examen de votre éventuel recours ;



- le recouvrement de primes indûment perçues.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, sauf à notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour assurer les finalités susmentionnées.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, limiter ou vous opposer au traitement. Pour ce faire, veuillez en faire la demande :

- Soit par courrier postal : Quai au Bois à Brûler 47, 1000 Bruxelles;
- Soit par courriel : info@entreprendre-brucity.be

Fait à, le

Signature